

Communication à caractère promotionnel

GWS TAUX FIXES CALLABLE DÉCEMBRE 2025

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « obligataire ».

- **Émetteur :** Banque Nationale du Canada⁽¹⁾.
L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.
- **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement :** 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie, hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Cotation :** marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
- **Code ISIN :** FR0014011TU9

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 30 AOÛT 2025 AU 17 DÉCEMBRE 2025
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS



**BANQUE
NATIONALE**



**GENERALI
WEALTH
SOLUTIONS**

Commercialisation

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 24 juillet 2025 :

Banque Nationale du Canada : Standard & Poor's A+, Moody's Aa2, Fitch Ratings AA- et DBRS Morningstar AA.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

GWS Taux Fixes Callable Décembre 2025, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- En cours de vie : chaque année, à l'issue de l'année 2, **l'Émetteur peut rembourser par anticipation le capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 5,35 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis le 19 décembre 2025**, jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ correspondante, sur préavis d'au moins 10 jours ouvrés (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,15 %⁽³⁾) ;
- À l'échéance des 12 ans, dès lors qu'il n'y a pas eu précédemment de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :
 - **Un remboursement du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 52,20 %⁽¹⁾** (soit un taux de rendement annuel net de 2,52 %⁽³⁾).

GWS Taux Fixes Callable Décembre 2025 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule à l'échéance, le 18 décembre 2037, ou à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ correspondante. En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (19 décembre 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les rendements présentés ne tiennent pas compte de l'inflation. Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement réel pour l'investisseur. Son impact sur le rendement est donc plus important lorsque celle-ci est élevée. Le rendement réel du produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

AVANTAGES

- **Remboursement du capital⁽¹⁾ majoré d'un gain de 52,20 %⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾**, en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ;
- **Objectif de gain de 5,35 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis la Date d'Émission⁽²⁾ en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.**

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de sortie, hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Chaque année, à l'issue de l'année 2, **l'Émetteur pourra procéder, à sa propre discrétion, au remboursement anticipé du produit à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ correspondante, sur préavis d'au moins 10 jours ouvrés ;**
- **Risque de réinvestissement :** le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de marchés (dont le niveau des taux d'intérêt) pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. En conséquence, le rendement proposé pourrait être également moins favorable. Il est probable que l'Émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé dans le cas où les taux d'intérêts baisseraient par rapport au rendement du produit. Plus la baisse des taux d'intérêt sera importante plus ce risque de réinvestissement sera important ;
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 2 ans à 12 ans ;
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite, d'un défaut de paiement, ou d'une mise en résolution de l'Émetteur, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur à rembourser ses créanciers en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations, qui peuvent être modifiées à tout moment, ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (19 décembre 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DU PRODUIT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR (ANNÉES 2 À 11)

- Chaque année, à l'issue de l'année 2, l'Émetteur peut procéder, à sa propre discrétion, au remboursement anticipé du produit à la **Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽¹⁾** correspondante, sur préavis d'au moins 10 jours ouvrés. L'investisseur reçoit alors, à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽¹⁾ correspondante :

Le capital⁽²⁾



Un gain de 5,35 %⁽²⁾ par année écoulée depuis le 19 décembre 2025

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 3,25 %⁽³⁾ et 4,15 %⁽³⁾, selon l'année du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

NB : GWS Taux Fixes Callable Décembre 2025 présente un risque de réinvestissement. Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de marchés (dont le niveau des taux d'intérêt) pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. En conséquence, le rendement proposé pourrait être également moins favorable. Il est probable que l'Émetteur ait intérêt à procéder à un remboursement anticipé dans le cas où les taux d'intérêts baisseraient par rapport au rendement du produit. Plus la baisse des taux d'intérêt sera importante plus ce risque de réinvestissement sera important.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 12)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽²⁾



Un gain de 52,20 %⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net de 2,52 %⁽³⁾.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (19 décembre 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

ILLUSTRATIONS

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : sans activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Année	Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	Part du capital remboursé	Gain versé
2	Non	-	-
3	Non	-	-
4	Non	-	-
5	Non	-	-
6	Non	-	-
7	Non	-	-
8	Non	-	-
9	Non	-	-
10	Non	-	-
11	Non	-	-
12	-	100 % ⁽¹⁾	52,20 % ⁽¹⁾

- **Années 2 à 11** : l'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.
- **Année 12** : le produit prend fin à la Date d'Échéance⁽²⁾.

Montant remboursé : le capital⁽¹⁾ + un gain de 52,20 %⁽¹⁾

soit un taux de rendement annuel net de 2,52 %⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE : activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur

Année	Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	Part du capital remboursé	Gain versé
2	Non	-	-
3	Oui	100 % ⁽¹⁾	16,05 % ⁽¹⁾

- **Année 2** : l'Émetteur n'a pas exercé son droit au remboursement anticipé. Le produit continue.
- **Année 3** : l'Émetteur décide d'activer le mécanisme de remboursement anticipé. Le produit prend fin par anticipation à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾.

Montant remboursé : le capital⁽¹⁾ + un gain de (3 x 5,35 %) = 116,05 % du capital⁽¹⁾

soit un taux de rendement annuel net de 4,03 %⁽³⁾.

Les scénarios sont présentés hors cas de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'Émetteur.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date d'Émission (19 décembre 2025) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque découlant de la nature du produit** : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾, hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché** : avant la Date d'Échéance⁽¹⁾, une hausse des taux d'intérêt de maturité égale à la durée de vie restante des titres de créance provoquera une baisse de la valeur de ces derniers.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification des principaux termes et conditions (y compris potentiellement d'extension de la maturité de ses titres de créance).



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 6 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0014011TU9	
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de base de l'Émetteur dénommé « European Issuance and Offering Programme for the Issuance of Structured Securities », mis à jour et approuvé par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) le 18 juin 2025 ainsi que (ii) des Conditions définitives en date du 17 décembre 2025. L'approbation du Prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.	
Émetteur :	Banque Nationale du Canada ⁽¹⁾ .	
Devise :	Euro (€)	
Montant de l'émission :	5 000 000 €	
Prix d'émission	100 %	
Valeur nominale :	1 000 €	
Éligibilité :	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.	
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
Période de souscription :	Du 30 août 2025 au 17 décembre 2025.	
Garantie en capital :	Garantie en capital à l'échéance uniquement.	
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas S.A. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant maximum de 1,00 % TTC du montant de l'émission, sont calculées sur la durée de vie maximale du produit et sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).	
Date d'Émission :	19 décembre 2025	
Dates de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur :	20 décembre 2027 (Année 2) 19 décembre 2028 (Année 3) 19 décembre 2029 (Année 4) 19 décembre 2030 (Année 5) 19 décembre 2031 (Année 6)	20 décembre 2032 (Année 7) 19 décembre 2033 (Année 8) 19 décembre 2034 (Année 9) 19 décembre 2035 (Année 10) 19 décembre 2036 (Année 11)
Délai de préavis pour le remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :	10 jours ouvrés minimum avant la Date de Remboursement Anticipé au Gré de l'Émetteur correspondante.	
Date d'Échéance :	18 décembre 2037 (Année 12)	
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0014011TU9=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.	
Agent de calcul :	Banque Nationale du Canada ⁽¹⁾ .	
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement de la Banque Nationale du Canada et du Groupe BNP Paribas.	
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00 %.	

⁽¹⁾ Notations de crédit au 24 juillet 2025 :
Banque Nationale du Canada : Standard & Poor's A+, Moody's Aa2, Fitch Ratings AA- et DBRS Morningstar AA.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

6



AVERTISSEMENT

GWS Taux Fixes Callable Décembre 2025 (ci-après les « titres de créance ») présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance. Les titres de créance sont émis par Banque Nationale du Canada et font l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé). Leur souscription, placement et revente pourront intervenir par voie d'offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus.

Ce document à caractère promotionnel n'est qu'un résumé des principales caractéristiques des titres de créance et ne saurait constituer un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Il appartient donc aux investisseurs potentiels de prendre une décision d'investissement seulement après avoir lu le présent document, la documentation juridique (et plus particulièrement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de base) et le Document d'informations clés afin de comprendre les risques, avantages et inconvénients de ces titres de créance. Les investisseurs devront également examiner la compatibilité d'un tel investissement avec leur situation financière auprès des professionnels appropriés sans s'en remettre pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas ou de Banque Nationale du Canada. Ces derniers ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de la décision d'investissement.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux titres de créance seront ceux décrits dans le Prospectus de base de l'Émetteur mis à jour le 18 juin 2025. Les Conditions définitives de l'émission seront disponibles à la Date d'Émission, soit le 19 décembre 2025. La documentation juridique des titres de créance sera composée : (a) du Prospectus de base de l'Émetteur, dénommé «European Issuance and Offering Programme for the Issuance of Structured Securities» mis à jour et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 18 juin 2025, (b) de ses Suppléments éventuels, disponibles sur <https://nbcstructuredolutions.ca/european-notes>, ainsi que (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms »), datées du 17 décembre 2025 et (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »), disponibles sur <https://nbcstructuredolutions.ca/european-notes>. La documentation juridique est également disponible sur demande auprès du distributeur. L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de sa part quant à la qualité des titres de créance. Le Document d'informations clés est disponible sur : <https://kid.bnpparibas.com/EI6252AVA-5A700-FR.pdf>. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra.

Generali Wealth Solutions est intervenue pour accompagner l'établissement émetteur sur certains éléments de la structuration du produit, sans qu'elle ne soit intervenue dans le cadre d'un service de conseil en investissement, de placement ou d'analyse financière. Generali Wealth Solutions n'intervient pas en qualité de « co-concepteur » du produit au sens de la réglementation issue des directives dites « MIF II » ou « DDA ». Elle n'est en charge d'aucune mission de présentation ou de distribution de ce produit, sauf indication contraire expresse. Generali Wealth Solutions n'intervient qu'au seul bénéfice de l'établissement émetteur. Conformément à la réglementation, il appartient à l'intermédiaire en charge de la présentation de ce produit de s'assurer qu'il est adapté (ou approprié) au regard des exigences et des besoins de l'investisseur.

BNP PARIBAS, S.A

au capital de 2 261 621 342 euros

Siège social : 16, boulevard des Italiens – 75009 Paris

Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS Paris

Identifiant C.E FR76 662 042 449, ORIAS n°07 022 735

www.orias.fr

Generali Wealth Solutions

Société par actions simplifiée au capital de 20 051 520 euros

Immatriculée au RCS Paris 602 062 481

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP-20000036

Siège social : 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris



BNP PARIBAS



BANQUE
NATIONALE



GENERALI
WEALTH
SOLUTIONS

Commercialisation